



Nos élus et le Grand Écran



La position du **maire du 13ème**, du **maire de Paris**, du **ministre de la Culture**... et de bien d'autres, sur le Grand Ecran Italie :

Florilèges :

"Je m'opposerai par tous les moyens juridiques et politiques à la transformation en magasins de (ces) salles(s). Je suis étonné que des professionnels comme Gaumont et Pathé, qui ont été l'honneur du cinéma français, puissent aujourd'hui avoir confié leurs intérêts à des « margoulin » sans scrupule."

Serge Blisko, Maire du XIII^e arrondissement - **Interview France3 Ile de France** du 18/2/05.

Le 5 Avril 2005, à l'occasion de "La Nuit du court-métrage" organisée au Grand Écran par l'association **CINÉ 13**, **Serge Blisko** annonce la fermeture définitive de la salle pour la fin de l'année !

Le **22 juin 2006**, **le maire signe l'arrêt de mort du Grand Écran** lors de la commission **CDEC**, où il dispose d'une voix (sur six).



"La Ville de Paris ne peut rien contre la fermeture de la salle Gaumont Grand Ecran Italie, XIII^e arrondissement", qui a suscité l'opposition de nombreux riverains cette semaine, a déclaré mardi Bertrand Delanoë dans une lettre au collectif « *Sauvons le Grand Écran* »... Le maire de Paris relève par ailleurs que "c'est la commission départementale d'équipement commercial (CDEC), qui devra se prononcer prochainement sur l'avenir des espaces laissés libres du fait de la fermeture du Gaumont, et arrêtera, le moment venu, sa décision en toute indépendance."

Bertrand Delanoë, Maire de Paris - **Communiqué Mairie de Paris** - 4.1.06 "Paris ne peut rien" (TV5 Monde, Paris, 4 jan 2006 – AFP)

Le **22 juin 2006**, **Bertrand Delanoë vote la condamnation définitive du Grand Écran Italie** en accordant son autorisation aux enseignes commerciales « Habitat » et « H&M » lors de la commission **CDEC**, où les instances de la Ville de Paris disposent de trois voix sur six.

Le Maire de Paris ne tient aucun compte des appels renouvelés d'**élus** et **associations** de tous bords lui enjoignant de faire respecter la Convention liant EuroPalaces-Gaumont et la Ville de Paris, définissant « **le caractère d'équipement culturel du complexe audiovisuel, qui doit participer à l'animation du quartier et de l'arrondissement, caractère en considération duquel le prix du terrain est déterminé** » (Art. 8 du **Cahier des charges**)

Voir aussi : **Compte-rendu de mandat de Bertrand Delanoë** le 28/11/06 à la Mairie du 13ème.



"Nous reconnaissons que la culture ne peut pas être livrée au jeu du marché... Il est donc nécessaire et légitime que la puissance publique - c'est-à-dire nos États... - intervienne comme garante de la liberté d'expression et de la diversité culturelle ... **La culture n'est pas une marchandise, elle ne peut donc être abandonnée au jeu aveugle du marché**... C'est tout le sens du combat pour **l'exception culturelle**..."

Jacques CHIRAC - **Discours** aux Rencontres Européennes de la Culture du 2 Mai 2005

Réponse du **Ministre de la Culture**, publiée dans le JO Sénat du 29/9/2005, à la question écrite du 28/7/05 de Mme Nicole Borvo, sénatrice et conseillère communiste de Paris, présidente du groupe Communiste Républicain et Citoyen au Sénat :
"...Le Grand Écran Italie a connu une baisse de sa fréquentation de 50% en 2004 (*). La situation de ces établissements... ne répond pas aux critères des interventions publiques en matière cinématographique..."

(*) Or non seulement les chiffres démentent cette affirmation, mais révèlent qu'en 2004 le Grand Ecran Italie se maintenait régulièrement dans le peloton de tête des salles Paris-périphérie. (Voir **Tableau 1** + Quelques chiffres 2004). Les propres chiffres d'EuroPalaces joints au dossier CDEC font apparaître une baisse de seulement 4% en 2004 (voir : **Motivations de la demande**) !

Avant la fermeture, aucun compte n'a été tenu de la remontée des recettes depuis plusieurs mois, ni des records d'affluence enregistrés en décembre 2005 (sortie de Harry Potter en VF : + 191 % - meilleur score de France - Chiffres **Film Français**)



Question écrite du 5/1/06 de **Mme Nicole Borvo** au **Ministre de la Culture** (publiée dans le JO Sénat du 12/01/2006) :

"...les industries culturelles doivent bénéficier d'une intervention publique utile. Le projet de démolition de la société EuroPalaces-Gaumont et l'éventuelle mise en place d'un centre commercial rencontre la désapprobation de nombreux élus et de la population tant du quartier que, plus largement, de Paris et d'Ile-de-France. Les pouvoirs publics ne peuvent rester l'arme au pied. C'est pourquoi Mme Borvo demande au ministre de la Culture ce qu'il compte faire pour qu'une concertation entre tous les acteurs - l'Etat, la Mairie et les exploitants - s'engage en vue de maintenir la vocation culturelle des lieux."

Réponse du **Ministère de la culture et de la communication**, publiée dans le JO Sénat du 23/02/2006 :

"... la marge de manoeuvre des pouvoirs publics s'avère d'autant plus limitée que l'exploitant concerné, en raison de sa taille sur le marché, est exclu du bénéfice des aides sélectives à l'exploitation versées par le Centre national de la cinématographie (CNC) en pareille circonstance pour permettre à une salle de maintenir son activité face à la concurrence (*). De plus, une telle mesure, si elle était possible, apparaîtrait comme inopportune au regard de la situation critique (**) dans laquelle se trouve cet établissement..."

(*) Or le candidat-repreneur, dont le dossier a été déposé à la CDEC du 7/2/06 - puis rapidement écarté - avait prévu de demander le classement « Art & Essai » du complexe cinématographique « Grand Ecran » (ouvrant droit aux aides du CNC) en prévision de la programmation des deux petites salles. Pourquoi une telle mesure, qui bénéficie déjà au **MK2 Quai de Seine**, ne serait pas applicable au Grand Écran Italie ?

(**) Or la baisse de fréquentation, délibérément exagérée par les instances officielles, ne suffit pas à justifier l'ampleur du déficit imputé au Grand Écran par la société EuroPalaces, dont les bilans affichent des **bénéfices en constante progression**.



Courrier du **collectif** à la **DRAC Ile-de-France** le 20/2/06 : "... nous aimerions savoir si la DRAC avait été consultée, et connaître les éventuelles possibilités de soutenir la reprise d'activité de cet équipement d'exception, susceptible d'accueillir aussi bien du spectacle vivant que toute autre forme de manifestations."

Réponse de la **DRAC** le 21/3/06 : "... je vous informe que la DRAC a été interrogée sur cette affaire, mais qu'au vu des informations en notre possession, elle relève de la Commission départementale d'équipement commercial, et non d'une Commission départementale d'équipement cinématographique."



Suite aux multiples demandes de protection de la salle auprès de nos représentants, un **courrier** a été adressé le 3 juillet 2006 par les Associations « Sauvons le Grand Écran » et « **Sur les toiles de Paris** » à une trentaine de personnalités politiques de tous bords, candidat(e)s à la présidentielle, président(e)s des principaux partis politiques...

Réponses de : **Christine Boutin**, Ministère de la Culture pour **J-L Borloo** et **Nicolas Sarkozy**, **Philippe de Villiers**, **Arlette Laguillier**, **Jean-Louis Borloo**.



Dernière mise à jour : 6/10/07

Voir aussi :

- "Les personnalités politiques veulent-elles vraiment agir ? L'exemple de la fermeture du Grand Ecran de la place d'Italie", par le **Treizième Citoyen**
- **"Des élus soutiennent le Grand Ecran Italie"**
- **Interventions des élus en "Conseils Municipaux" en faveur du Grand Ecran Italie**
- **"Les missions des pouvoirs publics en matière culturelle"**